

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 juillet 2013 à la salle du conseil située au 300, Principale Ouest, Saint-Joseph-de-Kamouraska.**

**Sont présents : M. TONY CHAREST, MAIRE  
FERNAND OUELLET, CONSEILLER  
RAYMOND FRÈVE, CONSEILLER  
GERMAIN DUPUIS, CONSEILLER  
SERGE PELLETIER, CONSEILLER  
SÉBASTIEN SIMARD, AGENT DE DÉV.  
Mme LOUISE CARMEL, CONSEILLÈRE**

**Est absente : Mme NANCY TREMBLAY, CONSEILLÈRE**

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h35 par M. Tony Charest, maire. Mme Nathalie Blais, rédige le procès-verbal.  
M. Raymond Frève arrive à 19h42  
M. Fernand Ouellet arrive à 19h43  
M. Sébastien Simard arrive à 21h00

**01-07-2013**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour du 2 juillet 2013 soit adopté en apportant des modifications (ordre du jour modifié joint) et en laissant le varia ouvert.

**02-07-2013**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2013**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que le procès-verbal du 4 juin 2013 soit adopté tel que rédigé.

**ATTENDU QU'IL Y A DES MEMBRES DE LA FABRIQUE DANS LA SALLE, LES MEMBRES DU CONSEIL ONT ACCEPTE DE DEBUTER LA REUNION AVEC LE SUJET NO. 16 A L'ORDRE DU JOUR :**

**03-07-2013**

### **CESSION DE LA GRANGE À DÎME DE LA FABRIQUE EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ**

**Considérant que** la Fabrique de la Paroisse de St-Joseph-de-Kamouraska a résolu de céder en faveur de la municipalité le terrain de figure irrégulière, désigné comme étant une partie du lot 517 du cadastre de la Paroisse de St-André, en la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska, d'une superficie de 2 594,7 mètre carrés, avec la grange à dîme dessus construite, tel que montré au plan dressé par l'arpenteur géomètre Jules Lévesque sous le numéro 5903 de ses minutes.

<sup>1</sup>Correction apportée à la réunion du 6 août 2013 :  
Remplacer *une résolution* par :  
***l'extrait du procès verbal***

**Considérant que** la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska accepte les clauses de la Fabrique, en excluant le point 5, énoncées dans <sup>1</sup> ~~une résolution~~ «de cession de la grange à dîme de la Fabrique en faveur de la municipalité», adoptée à l'assemblée de la Fabrique du 25 juin 2013.

Il est proposé par Raymond Frève et résolu que la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska :

- Accepte d'acquiescer aux conditions de cession de la Fabrique le terrain ci-haut mentionné avec la Grange à dîme dessus construite.

- Accepte de céder tel que demandé une servitude d'eau de 5,6 mètres carrés au bénéfice de la Fabrique.
- Nomme M. Claude Gagnon comme notaire instrumentant
- Désigne M. Tony Charest, maire, et Mme Nathalie Blais, directrice générale, comme signataires des actes notariés.

**04-07-2013**

**NOMINATION DE MME NATHALIE BLAIS EN TANT QUE DIRECTRICE GÉNÉRALE & SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska confirment la nomination de Mme Nathalie Blais en tant que directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité en date du 25 juin 2013. Le conseil autorise l'accès aux assurances collectives à la date d'embauche.

Un contrat sera rédigé, incluant les avantages et conditions de travail, avec une rétroaction à la date d'embauche.

**05-07-2013**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que les salaires du mois de mai (incluant les DAS de la période) au montant de 9 846.95\$ ainsi que les comptes à payer totalisant un montant de 62 025.74\$ soient acceptés.

**RAPPORT DU MAIRE**

Le maire a déposé un rapport des activités mensuelles.

**RAPPORT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT (Sébastien est arrivé à 21h00)**

L'agent de développement a déposé son rapport d'activité mensuel et fait un suivi de ses activités du mois de juin.

UNE MENTION DE FÉLICITATIONS POUR LE TRAVAIL DE M. SÉBASTIEN SIMARD, AGENT DE DÉVELOPPEMENT, POUR SON TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE FAMILIALE AINSI QUE LE COMITÉ FAMILLE-AINÉS.

**06-07-2013**

**ADMQ-ASSURANCE RESPONSABILITÉ / DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la cotisation annuelle à l'ADMQ inclus une adhésion et une assurance et que seulement l'adhésion est transférable lors d'un départ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph autorise le paiement d'un montant de 216,00\$ à l'ADMQ incluant les taxes pour l'arrivée Mme Nathalie Blais comme directrice générale.

**TRAVAUX DE TERRASSEMENT ACCÈS AU SITE 4**

Attendu qu'il y a une résolution existante pour ce dossier, le conseil demande d'informer l'inspecteur municipal de faire exécuter les travaux par M. Michel Pelletier comme le mentionne la résolution.

**07-07-2013**

**SECOND PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE KAMOURASKA**

**Considérant que** la MRC de Kamouraska a adopté, le 10 avril 2013, un second projet de schéma d'aménagement et de développement ;

**Considérant qu'** en vertu de l'article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* , tout organisme partenaire (dont les municipalités locales du territoire) peut donner son avis sur le document ;

**Considérant qu'** en plus des assemblées publiques de consultation ainsi que des séances de consultation auprès de divers groupes ciblés, des séances d'information ont été tenues par la commission d'aménagement de la MRC afin d'informer les élus, les directions générales ainsi que les membres des comités consultatifs d'urbanisme du contenu du projet de schéma d'aménagement et de développement et des modifications normatives qu'entraînera l'entrée en vigueur de ce document ;

**Considérant que** la municipalité a pris connaissance du contenu du document et notamment des orientations, des objectifs et dispositions normatives touchant son territoire municipal ;

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu que la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska donne un avis favorable sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Kamouraska.

08-07-2013

#### **FOURNITURE ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX - 6<sup>E</sup> RANG OUEST ET ROUTE DE PICARD**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de fourniture et pose d'enrobé bitumineux - 6<sup>e</sup> Rang Ouest et route de Picard ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence « **Construction B.M.L. , division de Sintra inc.** a déposé une soumission respectant les exigences des documents de soumission ;

**CONSIDÉRANT QU'** aucun certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) n'est requis pour ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** BPR-infrastructure inc. recommande l'adjudication sous certaines conditions ;

**PAR CONSÉQUENT** , Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité procède à la signature du contrat avec « **Construction B.M.L. , division de Sintra inc.** une fois la confirmation des enveloppes budgétaires réglées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT).

**QUE** la Municipalité autorise monsieur Tony Charest, maire et madame Nathalie Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et au nom de celle-ci.

#### **DEMANDE DE SOUMISSION POUR LES GLISSIÈRES**

Les membres du conseil autorise à faire des demandes de soumission de gré à gré aux entreprises Rémi Charest.

09-07-2013

#### **OTJ - 2<sup>E</sup> VERSEMENT**

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement du 2<sup>e</sup> versement de 5 000\$ à l'OTJ comme prévu au budget

**LE CONSEIL AUTORISE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS À AU MOINS TROIS SOUMISSIONNAIRES DE LA RÉGION POUR LE REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR PRINCIPAL DU BUREAU MUNICIPAL**

10-07-2013

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 119 661\$ pour l'entretien réseau routier local pour l'année civile 2012 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

**ATTENDU QU'** un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Fernand Ouellet appuyé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

11-07-2013

**FORMATION - POUR L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par Louise Carmel et résolu que la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska autorise M. Sébastien Simard à assister à une formation du 9 au 13 septembre 2013 en Estrie au montant de 325,00 plus les taxes et accepte de rembourser les frais d'hébergement et de transport. Le pacte rural accorde une aide financière de 417,00 par agent de développement inscrit.

12-07-2013

**FORMATION / DGE**

**Considérant** la tenue d'élection en novembre prochain ;

<sup>2</sup> Correction apportée à la séance du 6 août 2013 : ajouter **unanimement**

Il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu <sup>2</sup> que la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale à assister à la formation à Rivière-du-Loup offerte par le directeur général des élections (DGE) sans frais et s'engage à défrayer les frais de déplacement et de repas ce jeudi 22 août 2013.

13-07-2013

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h13.

---

**TONY CHAREST, maire**

**NATHALIE BLAIS, directrice générale**